

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 415

Artikel: Association suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

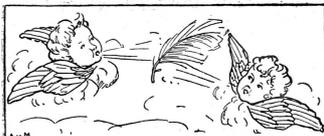
ces, et de nombreuses démarches sont en bonne voie.

Trente intellectuels ont obtenu dans les cercles universitaires des situations analogues à celles qu'ils occupaient dans leur pays d'origine et sont devenus ainsi indépendants du Comité au point de vue financier. Quatorze nouveaux postes ont été créés pour des candidats auxquels le Comité accorde soit une subvention mensuelle, soit la nourriture, soit le logement, et souvent ces deux derniers à la fois. En outre, cinq écrivains et savants reçoivent une allocation leur permettant de poursuivre leurs travaux personnels, et l'aide du Comité permet à une dizaine de personnes de se préparer à une autre carrière. Il a paru préférable, en effet, d'aiguiller certaines jeunes femmes diplômées d'universités vers des carrières où elles paraissent avoir plus de chances de trouver un emploi, transformant ainsi des doctresses et des avocates en directrices de jardins d'enfants, en masseuses, en gardes-malades, etc. Dix postes au pair ont été trouvés dans des familles en échange de leçons ou d'aide ménagère.

Il est évident que la crise économique actuelle interdit l'espoir de dénicher des emplois assurant une complète indépendance financière, mais le Comité estime que, s'il avait les fonds nécessaires, il pourrait placer immédiatement 200 savants, mathématiciens, physiciens, chimistes, biologistes, géologues, etc., dans les laboratoires et autres institutions scientifiques de beaucoup de pays. Les enquêtes faites sur le coût de la vie ont permis au Comité de poser en principe que 3.500 fr. suisses par an, servis par mensualités, permettraient à une famille de vivre en France, en Tchécoslovaquie, en Roumanie, etc. Des négociations sont en cours avec l'Université juive de Jérusalem et plusieurs Universités européennes pour la création de chaires destinées à des professeurs réfugiés. Une des plus grandes difficultés rencontrées par le Comité est de procurer un emploi aux avocats et aux juristes, et il est arrivé à la conclusion qu'il serait bon de leur conseiller de se préparer à d'autres carrières où ils pourraient utiliser leur forte culture générale, en se transformant par exemple en bibliothécaires spécialisés pour les questions juridiques, en lecteurs dans des maisons d'édition, etc.

V. DELACHAUX.

(La fin au prochain numéro.)



DE-CI, DE-LA

L'odyssée des œuvres féminines à l'Exposition de Chicago.

Nous demandons dans notre précédent numéro si, aux côtés des œuvres des femmes écrivains de la France contemporaine, avaient figuré à Chicago des œuvres de femmes écrivains suisses, et si des démarches tout au moins avaient été faites dans ce sens. La réponse nous est venue pres-

qu'immédiatement, et sachant qu'elle intéressera nos lectrices nous la transcrivons ici.

C'est le Lycéum suisse qui s'était chargé de grouper et d'expédier outre-Atlantique les œuvres littéraires des plus marquantes de nos concitoyennes pour les faire figurer à cette Exposition. Trente-neuf femmes auteurs avaient envoyé des publications, représentant un total assez considérable de volumes, qui furent expédiés à Chicago. Malheureusement, en raison de la déplorable organisation de cette Section du Congrès, en raison aussi de la carence du consul suisse, qui ne voulut rien faire, puis que la Suisse comme telle ne participait pas à cette Exposition, et aucune des exposantes ou des expéditrices n'ayant pu faire le voyage de Chicago pour surveiller ce qui se passait là-bas, ces caisses firent un long voyage et un non moins long séjour au consulat pour rien! et sont revenues dernièrement telles quelles, sans avoir été ouvertes! Authentique et sans commentaires!

Pour se consoler de cette aventure, le Lycéum a organisé récemment une exposition de ces œuvres retour d'Amérique à Bâle, et nous sommes certaines qu'elles ont été là au moins vivement appréciées. Et telle fut la fin de cette odyssée.

Reclutification.

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs pour leur avoir donné la nouvelle, qui avait fait pourtant le tour de la presse féminine, de l'élection de la comtesse Apponyi au Parlement hongrois, en remplacement de son mari. Cette nouvelle est, nous dit-on inexacte. Souhaitons qu'elle soit seulement prématurée, et que, à la Chambre hongroise comme à la délégation auprès de la S. D. N., appel soit fait à la comtesse Apponyi pour continuer la tradition de son mari.

Le Droit au travail de la femme mariée

Encore de nouvelles attaques

A Zurich, M. Bosshardt, démocrate, vient de déposer sur le bureau du Grand Conseil une motion demandant que deux époux ne puissent être employés ensemble dans une administration publique ou dans un service administratif, et qu'aucune institutrice mariée ne puisse plus exercer ses fonctions. Cette motion a rencontré l'appui des groupes paysan, radical et chrétien social.

D'autre part, la municipalité de Delémont vient d'être saisie d'un projet de règlement concernant la nomination des institutrices et d'après lequel, seules les institutrices célibataires pourront postuler des places vacantes et les institutrices qui se marieront en fonctions devront démissionner.

A quand un projet de loi interdisant à la femme d'un boucher de tenir la caisse de la boucherie, à celle d'un pâtissier de vendre les gâteaux confectionnés par son mari, et à celle d'un fermier de nourrir les cochons de sa porcherie?... Car le cumul n'est-il pas tout aussi intolérable ici que là?...

Le chômage féminin et l'enseignement ménager

Au cours de l'été s'est ouvert, à Genève, sous la direction experte et dévouée de M^{lle} Privat, un Institut ménager pour jeunes chômeuses, répondant ainsi à un vœu exprimé ce printemps, tant par l'Office du chômage que par diverses Sociétés.

L'Office du chômage s'était rendu compte, en effet, que la seule profession féminine qui ne soit

pas atteinte par la crise est celle d'employée du service domestique; mais lorsqu'il voulait aiguiller sur cette voie les chômeuses faisant appel à lui, il se heurtait à un double obstacle. D'un côté des travailleuses, à une aversion quasi irrédicible à l'égard de cette profession; d'autre côté des patrons (maîtresses de maison), à une aversion égale à engager des employées d'un nouveau genre. L'aversion des unes et des autres était explicable: les chômeuses (presque toutes ouvrières d'usines ou de fabriques) ne se rendent pas toujours compte de ce que peut être dans une famille le service domestique, et se font de leurs employeurs une idée fautive. Et quant aux maîtresses de maison, elles craignent d'engager des personnes qui ignorent souvent le b-a-ba du travail ménager.

Pour remédier à cette situation déplorable, il n'y avait qu'un moyen: donner aux chômeuses en quête de travail une instruction ménagère leur permettant de se présenter pour des places avec un diplôme qui garantirait aux patronnes qu'elles ont des connaissances pratiques. L'expérience des cours gratuits à l'École ménagère n'ayant — malgré l'excellence de ces cours — pas réussi, il fallait trouver autre chose. Les représentantes des sociétés fondatrices de l'Institut Ménager se réunirent avec le délégué de l'Etat et le directeur du Bureau de Bienfaisance; la création de cet Institut fut décidée, et put être — grâce aux subsides fédéraux et cantonaux attribués à l'aide au chômage, et grâce à un don de *Pro Juventute* — transformée en une réalité. Le premier trimestre d'enseignement vient de se terminer par une petite cérémonie — remise des certificats aux élèves et thé avec les membres du Comité de la « Société auxiliaire de l'Institut Ménager ».

Les expériences faites au cours de ce premier trimestre ont incité le Comité à apporter certaines modifications au règlement primitivement établi, et le 2^{ème} semestre, qui s'est ouvert le 1^{er} novembre, admettra deux catégories d'élèves: les internes qui habiteront la maison, et celles qui n'y passeront que la journée (l'Office du chômage ayant constaté qu'il y a pour ces dernières des nécessités familiales à pouvoir rentrer chez elles pour la nuit (père malade, petite sœur isolée, etc.).

Il va sans dire que tout a été prévu pour que le séjour des élèves à l'Institut ménager ne leur donne pas uniquement un enseignement technique, mais qu'elles aient aussi l'occasion de s'y développer moralement et intellectuellement (causeries, musique, etc.), et d'y jouer d'heures récréatives agréables. L'Institut ménager a reçu quelques généreux dons de familles genevoises, et entre autres, un piano, qui est le bienvenu. Pour celles qui, à leur sortie de l'Institut ménager, ne trouvant pas de travail dans le métier qui était le leur, devront se placer, elles pourront prétendre à un gain quitable grâce à leurs connaissances. Quant à celles auxquelles les circonstances permettront de ne pas « se placer », ce qu'elles auront appris ne sera pas perdu, soit qu'elles se marient, soit qu'elles aient à s'occuper du ménage de leurs parents.

A. WERNER-FLOURNOY.

P. S. — Les Sociétés fondatrices de l'Institut Ménager sont: L'Office privé des Apprentissages, *Pro Juventute* (section genevoise), l'Association pour l'Amélioration du Travail Ménager, et l'Union des Femmes.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le samedi 11 novembre. Il s'est occupé de la propagande pour l'Annuaire et a dressé un projet de budget pour l'Année 1933-34, budget difficile à établir, car chaque année le nombre des tâches qui s'imposent à l'Alliance augmente, entraînant des dépenses inévitables, tandis que ses ressources sont restreintes par la diminution de ses revenus.

En conséquence de la loi sur la préparation professionnelle, la situation de l'Office central des Professions féminines subit certains changements. Fondé il y a dix ans par l'Alliance et par l'Association suisse d'Orientation professionnelle, l'Office dépendra maintenant de l'Alliance seule, tout en conservant un contact assez étroit avec l'Association d'orientation professionnelle et en collaborant avec plusieurs de ses activités.

Le Comité a étudié la possibilité d'une participation éventuelle de l'Alliance à une Exposition itinérante d'hygiène de la femme, qui serait organisée par l'initiative de la Commission d'Hygiène suisse. Il s'est occupé aussi du projet d'une Journée des Femmes suisses, journée qui devrait être précédée et préparée par des Journées cantonales ou régionales. Il a envisagé, sur la demande de M^{lle} Serment, présidente de la Commission d'Education, l'opportunité de mettre au programme des Journées éducatives de 1934 le sujet de l'enseignement ménager. Il a enfin arrêté dans ses grandes lignes le plan de la lettre concernant les législations cantonales sur les auberges, qui va être adressée aux Centrales féminines et, dans les cantons où il n'en existe pas, aux Unions de Femmes et autres Associations pouvant s'intéresser à cette question. F. M.



Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — On s'écrasait, lors du thé suffragiste de novembre, dans le local de l'Association, qui a connu de la sorte, une fois de plus, la foule des grands jours. C'est que la question à l'ordre du jour était de brûlante actualité, et que, autour d'elle, on peut le dire, s'étaient en partie faites les élections législatives de la veille: le système corporatif. En outre, et après des semaines de campagne pour et contre la corporation, c'était la première fois, à notre connaissance, qu'à Genève partisans et adversaires s'affrontaient publiquement, toutes les réunions précédemment organisées par d'autres groupements n'ayant été qu'unilatérales! Il était donc réservé aux suffragistes de donner l'exemple de l'impartialité et de l'objectivité: de là le grand succès à leur actif de cette soirée. Succès dû en bonne part aussi à la chaleur convaincante et à la clarté des deux protagonistes, MM. Julien Lescaze, avocat, et Ch. Rosset, député et conseiller national, qui accomplirent le tour de force de faire saisir, en un temps relativement court, le premier, non seulement l'organisation de la corporation, mais encore le but qu'! lui assignent ses partisans de supprimer la lutte des classes, le second les dangers de la corporation pour le mouvement syndical, qu'elle affaiblit en renforçant le régime capitaliste, cause inductible de la lutte de classes, celle-ci étant conditionnée par lui et ne pouvant disparaître qu'avec lui. Une discussion très animée suivit, houleuse même par moments, les questions pleu-

elle avait épousé très jeune un pasteur anglican, le Rév. Frank Besant, dont elle rendit le nom célèbre à travers le monde entier, quoique, par une véritable ironie, elle ait vécut séparée de lui pendant soixante ans! Ce fut à la suite d'une crise de doute religieux de Mrs. Besant qu'il la chassa de sa maison, en lui enlevant son fils. Réfugiée à Londres, elle fit plusieurs métiers, tour à tour cuisinière, femme de ménage, gouvernante, journaliste, puis confrencière, lorsqu'elle eut rencontré les fondateurs du mouvement, dit « mouvement fabien », tels que Charles Bradlaugh, Sydney Webb et Bernard Shaw. Elle était une merveilleuse oratrice, une femme d'un indomptable courage, une organisatrice hors ligne. Aucun danger ne la faisait reculer, et elle ne craignait pas d'aller en prison pour ses idées, soit qu'elle défendit le principe du contrôle des naissances, soit qu'elle participât à différents mouvements ouvriers, notamment à la grande grève des allumétiers, qui aboutit à la formation du syndicat des ouvrières de cette industrie, l'un des plus forts de toutes les organisations de travailleuses féminines. Elle était aussi membre du Conseil scolaire de Londres, quand brusquement cette activité cessa par sa conversion à la théosophie. Succédant à M^{me} Blavatsky, elle présida de 1907 à 1928 l'Union théosophique, et passa alors la plus grande partie de sa vie aux Indes, où elle fit une double carrière de chef à la fois religieux et politique. Elle fut notamment la première femme qui présida le Congrès national hindou, et tout le temps qu'elle résida aux Indes, elle présida aussi l'Association des Femmes hindoues.

La place dont nous disposons ne nous permet

pas d'entrer dans plus de détails, d'ordre théologique et théosophique surtout, sur l'étonnante carrière de cette femme intrépide, si absolument fidèle aux principes qu'elle avait adoptés. Et ce fut certainement cette intrépidité et cette fidélité qui lui valurent la confiance de peuple hindou, qui, au lieu de voir en elle un étranger et une Anglaise, l'associa si complètement à ses luttes politiques et religieuses et lui remit le soin de les conduire. M. F.

A travers la presse

La Capucine

La Capucine, — la maison de l'écrivain neuchâtelois T. Combe, — vient d'être vendue, on annonce les quotidiens romands. A notre collaboratrice, M^{me} Vuilliomnet, successeur de T. Combe à la rédaction du petit journal, Notre Samedi Soir, nous empruntons ce charmant et mélancolique croquis. (Réd.)

L'accueillante demeure qui fut celle de M^{me} T. Combe vient d'être achetée par la Pouponnière cantonale neuchâteloise, et sa porte, après avoir livré passage à un ceruciel, s'ouvre toute grande pour accueillir des breceaux. Les compagnes de vie se sont dispersées... une page est tournée, définitivement tournée.

La jolie maison dans la verdure du grand jardin, construite d'après ses plans, surveillée dans les moindres détails, était le cadre idéal d'une vie de labeur intellectuel. T. Combe aimait rêver devant un des plus beaux paysages qui soient, suivre pensivement des yeux la rivière nonchalante au pied de ses collines douces, revoir par la

pensée derrière les montagnes bleues, là-bas où le soleil se couche dans une pourpre impériale, ce beau pays de France qu'elle portait dans son cœur.

L'odeur sucrée des jasmins en bordure desquelques marches qui descendent du salon au jardin se mêlait au parfum subtil des capucines. Des capucines, en leur saison, il y en avait partout: elles ourlaient la base des murs de la maison de leur splendeur rouge, orange, ou jaune, elles ornaient la grande table à écrire du cabinet de travail; elles se mêlaient, sur le plateau du thé, aux tartines et aux biscuits de la tante Louise.

Le nom de sa maison, T. Combe l'avait emprunté à une de ses nouvelles, *Nous de la Capucine*, récit aéré, plein d'un charme vieillot et cordial, pour lequel elle avait une secrète prédilection. En cette Capucine juchée à flanc de coteau, protégée des mauvais vents par un rideau de hauts sapins, un peu à l'écart, loin du monde qui ne lui fut pas toujours bienveillant, T. Combe demeura trente ans, pendant lesquels elle ne cessa de travailler.

Dans son idée, la Capucine devait être le havre de grâce de pauvres gens fatigués. Pour atteindre ce but, elle fonda l'Œuvre des vacances à la Capucine; dans beaucoup de nos villes et de nos villages, des comités se formèrent pour faciliter à des mères de famille à bout de forces, à des jeunes filles anémiées, à des ouvrières et couturières surmenées, le bienfait des vacances, du repos, de la détente. T. Combe accueillait aussi des pensionnaires de catégories différentes, et la longue table de la salle à manger était souvent trop petite. La maîtresse de la maison aimait à gouverner — et peut-être lui arriva-t-il de mener son monde un peu trop à la baguette. Mais, en revanche, que de vraie bonté et que de secours discrets!

La guerre et ses restrictions alimentaires interrompirent les allées et venues des vacances. Mais la Capucine ne resta pas longtemps vide: des réfugiés belges y furent d'abord hospitalisés, et des soldats français, aveugles de guerre, y trouvèrent ensuite l'aide la plus fraternelle. Il fallait de l'argent pour faire vivre ces malheureux, pour les rééduquer et les rendre capables de travail. Pour leur en procurer, T. Combe sut intéresser les enfants romands à son œuvre, et on dit que son petit journal *le Rameau d'olivier*, ainsi que ses livres sur les aveugles, procurèrent à ceux-ci une centaine de mille francs.

Les aveugles partis, la Capucine n'abrita plus que les amis de passage. Alors, autour de la cheminée du salon en hiver, dans le cabinet de travail ou le jardin en été, T. Combe produisait les trésors d'un esprit de conversation unique: nul ne sut raconter comme elle, avec finesse, avec bonhomie, avec malice, cette malice qui lui venait sans doute de ses ancêtres bourguignons. Elle n'était pas toujours gaie... ses dernières années furent des années de tracas d'argent; à soixante-dix-sept ans, elle avait encore le souci du pain quotidien et les tribulations pécuniaires s'ajoutaient aux douleurs physiques. T. Combe, après une vie de travail, après avoir gagné de l'argent, après en avoir donné beaucoup, est morte pauvre, sous un toit qui ne lui appartenait déjà plus!

Et maintenant, la Pouponnière, sa voisine sur la colline du Châtelard, va essayer dans la Capucine de T. Combe, deux maisons ne seront pas de trop pour hospitaliser cette grande famille de soixante-cinq bébés et vingt-sept adultes. Cette demeure construite avec amour abritera, une fois encore, une œuvre d'amour.

JEANNE VUILLIOMNET.

Correspondance

Le droit de la femme en temps de crise.

M^{lle} N. Jaussi nous écrit de Zurich, en date du 10 novembre :

Le compte-rendu de l'Assemblée de l'Alliance à Lucerne, publié dans le *Mouvement* du 21 octobre 1933, relate dans la même phrase le rapport de la Commission de défense des droits de la femme en temps de crise et celui de la Commission pour le service domestique, si bien que des lecteurs non avertis pourraient croire qu'il s'agit d'une seule et même Commission. Nous voudrions au contraire attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit de deux Commissions distinctes, indépendantes l'une de l'autre, et ayant chacune leur programme et leurs tâches spéciales. Leur seul point de contact est que toutes deux sont nées des circonstances difficiles qui influent le marché du travail féminin.

La Commission de défense des droits de la femme en temps de crise (le titre véritable est intraduisible en français ! (Réd.) ne considère pas du tout, comme on pourrait le croire à la suite de l'article mentionné ci-dessus, que son rôle principal est de diriger des femmes suisses, chômeuses d'autres professions, sur le service domestique, où elles remplaceraient l'élément étranger; mais bien de parer autant que possible à toutes les attaques contre le travail féminin, et d'orienter l'opinion publique sur les conséquences qu'aurait l'évincement des femmes de la vie professionnelle. Créée par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, et l'Association suisse pour le Suffrage féminin, cette Commission suit de près tous les événements se produisant en Suisse, qui risquent de désavantager la femme dans la vie économique. Elle a déjà dressé une liste de conférences prêtes à propager les idées qu'elle défend, et publiera prochainement une sorte de manuel qui fournira une documentation aussi étendue que possible à toutes celles qui y recourront pour des articles ou des conférences. Les détails de son activité figureront d'ailleurs dans le rapport de l'Office suisse des professions féminines qui publiera l'*Annuaire des Femmes suisses* pour 1933; mais il n'était pas inutile de mettre déjà ici les choses au point.

Nelli JAUSSI

Présidente de la Commission de défense des droits de la femme en temps de crise.

Infanticide et responsabilités

La Clochette, Lausanne, 9 nov. 1933.

Mademoiselle,

L'article de M^{lle} S. Bonard, « A propos d'un jugement », paru dans le *Mouvement Féministe* du 4 novembre, m'a suggéré quelques réflexions et objections que vous jugerez peut-être pouvoir intéresser les lecteurs de votre journal.

M^{lle} Bonard s'indigne à juste titre que le père de l'enfant étouffé par sa mère ne soit appelé à la barre qu'en qualité de témoin, et ne reçoive de ce fait aucune condamnation. Il semble que la loi est incomplète sur ce point-là. En effet, lorsque l'enfant est vivant, la mère a le droit de rechercher le père et de lui demander une aide matérielle; n'aurait-il pas fallu prévoir le cas où la mère tue son enfant, et faire également porter au père une part de responsabilité?

En revanche peut-on vraiment admettre le point de vue de M^{lle} Bonard lorsqu'elle déplore, si j'ai bien compris sa pensée, que la mère ait à subir une condamnation de cinq mois de prison, déduction faite, sauf erreur, de la préventive? « Nous n'avons pas beaucoup évolué, dit-elle, depuis le gibet moyenné auquel était condamné l'infanticide ». Tout de même!...

Trouve-t-elle vraiment qu'il soit bon que la mère, affolée, agoussée, je le veux bien, qui « étouffe sans remords son enfant » (comme le dit l'auteur de l'article) soit laissée sans punition? Le devoir de la justice n'est-il pas de chercher par des sanctions à lui redonner le sens moral?

Et puis, si vraiment l'infanticide reste impuni, quelles graves conclusions ne pourront-elles pas en tirer toutes celles qui cèdent à leur instinct et à leurs sens indisziplinés, et qui, redoutant l'avertement, toujours dangereux, tuent leur enfant nouveau-né?

Qu'une pitié naturelle, mais peu clairvoyante, ne nous fasse pas oublier que la vie d'un petit enfant est chose sacrée, et que les circonstances atténuantes, si importantes soient-elles, n'excusent cependant pas jusqu'à l'impunité une faute de cette gravité-là.

Veuillez agréer, etc.

C. LASSERRE.

Nous avons communiqué cette lettre à notre collaboratrice, M^{lle} S. Bonard, qui nous répond ce qui suit (Réd.):

M^{lle} Lasserre, à la Clochette sur Lausanne, prend la peine, et je l'en remercie, de commenter notre article dicté par la condamnation à Lausanne d'une infanticide. Nous sommes entièrement d'accord, puisque M^{lle} Lasserre trouve la loi incomplète, et estime que le père de l'enfant devrait porter une part de responsabilité.

Je n'ai jamais demandé autre chose ni cherché à plaider non coupable. L'infanticide est un crime, même au milieu d'indicibles souffrances morales et physiques.

Pour créer l'enfant, il a fallu le père et la mère. Au moyen âge, la mère infanticide était rouée et le père n'était pas inquiété, aujourd'hui le père passe en tribunal, et le père n'est pas davantage inquiété. Je maintiens donc que nous n'avons pas encore assez évolué depuis le moyen-âge. Alors que, pour la création, il a fallu le père et la mère, devant la barre du tribunal ne comparait que la mère, bien que le père soit moralement

¹ C'est moi qui souligne.

responsable de l'infanticide. C'est cela qui indigné les femmes qui réfléchissent, et aussi, Dieu merci, pas mal d'hommes; on me dit même que M. Boven, le procureur général du canton de Vaud, n'est pas satisfait de cette lacune de notre Code pénal.

Vous m'objecterez que nous avons aujourd'hui la recherche en paternité avant et après l'accouchement. Eh! je le sais bien, moi; nous le savons, nous autres féministes. Mais nous le répéterions tous les jours, nous l'imprimerions dans les journaux, nous l'afficherions dans les gares, nous ferions savoir sans arrêt qu'il existe des Maternités, des Foyers maternels, des œuvres diverses qui s'occupent des pauvres filles abandonnées enceintes, nous le claironnerions sans cesse sur les places publiques, que toujours il y aura de pauvres filles affolées qui accoucheront clandestinement dans une petite chambre, à l'insu de tous, et qui tuent leur enfant, ou le laisseront mourir faute de soins. C'est à désespérer de l'espèce humaine en général, et de l'espèce féminine en particulier.

S. BONARD.

Les vendeuses de magasins

Lausanne, novembre 1933.

Mademoiselle,

Permettez-moi de vous envoyer ces lignes, qui, je l'espère, trouveront un écho auprès des lectrices du *Mouvement*. Elles s'adressent aux femmes en général et à vos lectrices en particulier pour leur demander de bien vouloir faire un effort de rapprochement dans leurs relations avec le personnel vendeur. En tant que femmes, ne devrions-nous pas faciliter la tâche de nos sœurs qui travaillent, et qui, comme nous, ont leurs joies et plus souvent leurs peines? Ne pensez-vous pas qu'un mot aimable serait un encouragement très précieux: un rayon de soleil, pour elles qui le voient si rarement? Cela faciliterait tellement les choses si, de part et d'autre, on y mettait plus de bonne volonté.

Il nous faut bien dire aussi qu'un sérieux effort se fait un peu partout dans les cours supérieurs de vente pour donner à toutes plus de joie au travail et le désir toujours plus grand de mieux comprendre sa tâche: « rendre service » à chacun.

Voici quelques-uns des principes qui sont inculqués aux élèves du Cours supérieur de Vente de Lausanne, sous ce titre:

Les 10 Commandements de la vendeuse:

Reçois vieux, riches, pauvres, avec le même optimisme.
Observe, souris, sois aimable et attentive.
Sois polie, sois exacte, épargne pas ta peine.
La patience est la mère des vertus.
Tu aimeras ton métier, tes patrons, tes clients.
La psychologie est la clef du succès.
Tiens ce que tu promets; tire parti de tes expériences.

Aie confiance en toi: croire, c'est pouvoir.
Connais-toi toi-même et connais tes articles.
Perfectionne-toi. Qui n'avance recule.

CÉCILE ZWAHLEN.

vant sur le défenseur des corporations, jusqu'à près de minuit; et la traditionnelle tasse de thé suffragiste permit encore des conversations privées aussi animées qu'intéressantes, pour clôturer cette belle séance. D. E.

LUCENS. — M^{lle} Clara Chevalley-Pittet, institutrice à Sarzens, l'active présidente du groupe de Lucens du Suffrage féminin, vient de prendre sa retraite après 37 ans d'enseignement. Elle se fixe à Lucens, où elle pourra consacrer plus de temps à son activité suffragiste et au cœur de dames qu'elle dirige, car elle est beaucoup trop jeune, elle est trop pleine d'entrain, pour songer vraiment à faire la retraite. S. B.

Assemblée des délégués de l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin.

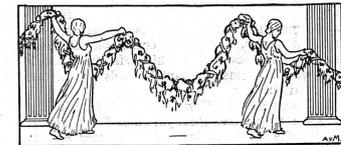
Le 28 octobre s'est réunie à Neuchâtel l'Assemblée de l'Association cantonale pour le Suffrage. Elle a entendu tout d'abord le rapport de gestion, dont l'essentiel concernait la campagne entreprise pour une meilleure protection de l'enfant dans le canton: travail, indirectement suffragiste, mais suffragiste certainement, puisque l'Association pour le Suffrage a réussi à intéresser à son initiative, non seulement diverses importantes sociétés et personnalités, mais que deux rapports, adressés par la présidente, M^{lle} Clerc, au Conseil d'Etat, ont été transmis aux autorités tutélaires de districts par le Chef du Département de Justice. La question vient précisément d'être reprise en conférence judiciaire par les autorités tutélaires. Celles-ci désirent que notre société leur fournisse de nouvelles listes de tutrices. Qu'à cela ne tienne; mais nous entendons en même temps demander une fois de plus que des femmes soient nommées membres de ces autorités tutélaires, auxquelles la loi leur donne accès.

Le rapport financier — chose difficile à croire! — est réjouissant: pour la première depuis son existence la caisse cantonale enregistre un boni d'exercice; cela grâce à des largesses, dont celle de La Chaux-de-Fonds mérite une mention spéciale. Cette prospérité permet de réviser une

article qui serait très étroitement les cordons de la bourse cantonale. Une ombre au tableau: la dissolution du groupe, jadis prospère, de la Béroche, mais dont subsistent, épars, tant d'excellents éléments, qu'il faudra bien qu'il renaisse un jour de ses cendres.

Le Comité a été réélu en bloc, sauf le remplacement de la très vaillante et très regrettée M^{lle} Lalive par M^{lle} Chaillasses, présidente de la section de La Chaux-de-Fonds. Quant à la présidence cantonale, elle reste entre les mains de M^{lle} Clerc, dont tout le monde apprécie la direction précise et sûre.

Après une tasse de thé, agrémentée de l'audition d'un discours de M^{lle} Maria Véronne (au gramophone...) M^{lle} Vuilliomont entretint l'assemblée de la *Presse féministe*. Cette étude, spirituelle, comme on pense, et richement documentée, fit ressortir combien précieuse est notre presse féministe, au milieu de la masse, indifférente ou hostile, des autres journaux. En dépit de la dureté des temps, cette assemblée eut d'un bout à l'autre un petit air de fête, et chacun s'en fut chez soi avec un optimisme rajoué. E. P.



A travers les Sociétés

Les « Maisons familiales » de Genève.

C'est le 21 octobre qu'a eu lieu, dans les locaux de l'Union chrétienne de jeunes filles, devant une salle pleine et sous la présidence de M. Laravoire, l'Assemblée générale de cette œuvre toute neuve, à laquelle vont, avec raison, les plus vives sympathies.

On entend d'abord M. Laravoire, qui rend

compte de la marche, durant la première année, de la « Maison familiale » de Conches, — celle qui a inauguré le genre, car jusque-là, rien de systématique n'avait encore été entrepris à Genève. Eh bien! l'expérience est concluante, persuasive. Nombreux sont les témoignages qui l'affirment. Les enfants confiés à M^{lle} Schönenberger et de Würstemberger, directrices, secondées par M^{lle} Barraud, ont tous fait des progrès réjouissants, se sont développés, fortifiés. Six semaines de vacances dans le Valais leur ont beaucoup profité. La jeune nichée — ils sont dix — suit l'école voisine de Conches, qui a une classe de développement.

Les visiteurs, les donateurs et ceux qui, petits et grands, ont offert des prestations de tous genres, montrent l'intérêt qu'a éveillé cette œuvre, et que le groupement familial répondait au sentiment du public. Grâce aux subventions, avec un budget de 7,500 fr., elle a pu s'installer le 5 octobre 1932, et sa situation financière actuelle permet en tout cas d'assurer durant quelques mois la marche de la maison. L'Association genevoise des Maisons familiales ne compte encore que 68 membres; aussi espère-t-on que leur nombre ne cessera d'augmenter.

M^{lle} Schönenberger fait ensuite un bref historique de chacun des dix petits qui ont été confiés à la Maison du chemin de Fossard par la Protection des mineurs et par des Sociétés. On se rend compte ainsi de ce qu'ils étaient à l'arrivée et des progrès réalisés. La direction et l'école s'efforcent de développer leur individualité, leur esprit de solidarité. Les enfants se rendent utiles partout, aidant dans les rouages intérieurs, dans le jardin. Des excursions leur ont appris à marcher. Pour quelques-uns, la montagne fut une vraie révélation. Tous, ils se sentent, à Conches, à la maison, « chez eux ». Nous ne saurions en douter quand les dix écueils — c'est le nom qu'ils ont adopté — apparaissent dans la salle, l'air joyeux, et, sans gêne ni gaucherie, servent le thé et les gâteaux, récitent des poésies et chantent délicieusement faux, comme s'ils étaient dans un cercle de vieux amis, en toute confiance. M.-L. P.

III^e Assemblée générale de la Société coopérative de cautionnement « Saffa ».

La Société coopérative de cautionnement *Saffa* a profité de la réunion annuelle de l'Alliance pour tenir, elle aussi, ses assises à Lucerne, le 7 octobre dernier.

Les personnes qui ont lu le très beau rapport de gestion dû à M^{lle} Dora Schmid, présidente de la Société, savent les services qu'a déjà rendus cette institution. Il ressort de ce rapport que les possibilités de prêt et de cautionnement de la *Saffa* sont supérieures aux demandes, pourant nombreuses, auxquelles la Société a répondu au cours du dernier exercice. On ne saurait trop recommander aux femmes qui sont dans l'embarras financier, et désireuses d'entreprendre un travail défini, de recourir aux services de cette Société et aux excellents conseils du Bureau d'enseignements financiers qu'elle a créée à la Banque Populaire suisse, à Berne, — sous l'expertise direction de M^{lle} Anna Martin. Il est assez frappant de constater que, jusqu'ici, les femmes de la Suisse romande ont été beaucoup moins nombreuses que celles de la Suisse alémanique à créer des entreprises avec l'aide de cette coopérative de cautionnement.

Un incident a clos la séance. Un des membres a demandé si une partie du fonds de réserve de la Société ne pourrait pas être consacré à l'achat de machines ou autres installations de travail sous la forme de prêt à fonds perdus. Plusieurs personnes ont appuyé cette motion. M^{lle} Schmid a rappelé les statuts et le caractère de l'institution qui rendent impossible ce mode d'utilisation des fonds. Elle a recommandé aux Sociétés locales d'utilité publique, ou autres, de s'intéresser à des cas du genre de ceux qui ont été signalés et a assuré que la *Saffa* conseillera ces Sociétés et soutiendrait effectivement leurs initiatives dans la limite autorisée par les statuts. M. G.

(Retardé faute de place).

Carnet de la Quinzaine

Samedi 18 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. 16 h. 30: Assemblée générale. 1. Questions administratives. 2. *L'Assemblée générale de l'Alliance à Lucerne*: M^{lle} B. Richard. 3. *Les premiers mois de l'Institut ménager*: M^{lle} Werner-Flournoy. 4. *La femme musulmane en Algérie*: M^{lle} Vischer-Alioth (projections lumineuses). — Exposition de broderies arméniennes de M^{lle} Shabaz.

Lundi 20 novembre:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h.: Deuxième séance du Cours pratique d'élocution et de discussion. Direction: M^{lle} Gourd.

MONTRÉUX: Ordre des Bons-Templiers, Collège de Montréux, 20 h. *Le Suffrage féminin*. Conférence par M. A. Truan, professeur.

Mercredi 22 novembre:

LAUSANNE: Association pour le Suffrage, Lycéum-Club, 2 bis, Lion d'Or, 20 h.: Troisième séance de discussion. Sujet: *Grands et petits magasins (Liberté du commerce et de l'industrie, protection du petit commerce)*.

VEVEY: Groupe veveysan pour le Suffrage féminin et Ligue Pro Familia, Hôtel de Ville, 20 h.: *La famille et la loi (La famille dans le droit civil. Fiançailles, mariage, enfants légitimes et illégitimes, adoption, régime matrimonial, divorce, successions)*, par M. Maurice Veillard, Dr. en droit.

Jedi 23 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 22, 15 h.: Séance littéraire et musicale sur Casanova, organisée par M^{lle} Fulpius-Gavard, au profit du Bureau de placement et du Bureau de dactylographie pour chômeuses. Billets à l'entrée 1 fr. 50. Thé pendant l'entr'acte.

Vendredi 24 novembre:

NEUCHÂTEL: Union Féministe pour le Suffrage Atala de l'Université, 20 h. 15: M^{lle} T. Combe, conférence publique et gratuite, par M^{lle} Vuilliomont-Challandes.

Lundi 27 novembre:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h.: Troisième séance du Cours pratique d'élocution et de discussion. Direction: M^{lle} A. Leuch.

Mercredi 29 novembre:

LAUSANNE: Association pour le Suffrage, Lycéum-Club, 2 bis, rue du Lion d'Or, 20 h.: Quatrième séance de discussion: *Les partis politiques (Leur nécessité, leurs inconvénients, leur programme)*.

VEVEY: Groupe veveysan pour le Suffrage et Ligue Pro Familia, Hôtel de Ville: *La famille et la loi*, par M. Maurice Veillard, Dr. en droit (suite du programme de la séance précédente).

Madeleine GONSER

LEÇONS DE VIOLON

ROUTE DE BLONAY, 3 VEVEY